

Morneau, Josée

De: Steve Cadrin [scadrin@dufresnehebert.ca]
Envoyé: 28 novembre 2011 12:24
À: Dubois, Véronique
Cc: Greffe; Regnault Vincent; dossiers.reglementaires@gazmetro.com
Objet: R-3732-2010, Phase 2, Expert de l'UMQ et budget supplémentaire

Importance: Haute

Bonjour Me Dubois,

Le 20 octobre 2011, l'UMQ manifestait le désir de mandater un expert en production de bio-méthane dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. À cet effet, une correspondance de l'UMQ et le CV de Monsieur Éric Camirand de Électrigaz vous étaient transmis, le tout étant également accompagné d'une demande de budget additionnel pour l'UMQ.

Le 21 octobre 2011, Gaz-Métro transmettait une correspondance dans le cadre de laquelle on confirmait l'utilité et la pertinence de cet expert. Gaz-Métro confirmait également que les frais envisagés lui apparaissaient raisonnables. Toutefois, cette lettre a été déposée dans la phase 1 du dossier plutôt que dans la phase 2.

À tout évènement, l'UMQ est toujours dans l'attente de connaître la décision de la Régie quant au recours aux services de cet expert et au budget additionnel afférent. Les rencontres techniques dans ce dossier devant débuter le 30 novembre prochain, il serait grandement apprécié de connaître la position de la Régie dès aujourd'hui pour permettre à l'expert Camirand de se préparer adéquatement à la rencontre et, surtout, de savoir si ses frais de participation seront acceptés avant la tenue de celle-ci.

En vous remerciant à l'avance pour votre habituelle collaboration, nous vous prions d'agréer chère consoeur, nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

Dufresne Hébert Cadrin
AVOCATS

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval (Québec) H7V 3Z3

Poste direct : (514) 392-5725

Téléphone : (450) 682-5010

Télécopieur : (450) 682-5014

Message de confidentialité

Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de courriel est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sur-le-champ, détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

Confidentiality Notice

This communication (including any files transmitted with it) is intended solely for the person or entity to whom it is addressed, and may contain confidential or privileged information. The disclosure, distribution or copying of this message is strictly forbidden. Should you have received this communication in error, kindly contact the sender promptly, destroy any copies and delete this message from your computer system.